

Guide d'accompagnement à la mise en oeuvre de la rénovation de la voie professionnelle : Baccalauréat professionnel

La rénovation de la voie professionnelle avec la mise en place d'un baccalauréat en 3 ans, contribue à la réussite des élèves.

Elle appelle une évolution des postures pédagogiques qui prennent en compte la diversité des publics en veillant à :

- > différencier les apprentissages,
- > développer la pédagogie du projet,
- > mettre les élèves dans une dynamique de professionnalisation.

Ce guide d'accompagnement a pour but de présenter aux personnels de direction et aux équipes pédagogiques des préconisations pour organiser l'enseignement au cours des étapes essentielles que sont l'accueil des élèves, les activités de projet, l'accompagnement personnalisé et les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (P.F.M.P.).

La voie professionnelle constitue avec la voie technologique et générale une des trois voies de formation du second degré. Elle prépare à l'exercice d'un métier dans des conditions proches de celles de l'entreprise.

Le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin d'acquérir des connaissances et des compétences générales et professionnelles et conforter le projet personnel. Les entrepreneurs, qui participent aussi à la formation des jeunes, leur permettent d'acquérir et de développer l'esprit d'initiative et d'entreprendre.

Les objectifs essentiels de cette rénovation sont l'élévation du niveau de qualification des jeunes, l'insertion dans la vie professionnelle, la réduction des sorties sans qualification et pour certains une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Faisons de la voie professionnelle, une voie d'excellence.

M. HOTYAT, Recteur de l'académie de Caen

Accueillir les élèves pour favoriser l'entrée en formation et prévenir le décrochage

Accompagner le projet professionnel et personnel de l'élève

Développer la démarche de projet

Exploiter les PFMP pour professionnaliser le parcours

L'accueil des élèves en formation

L'accueil doit retenir toute l'attention des équipes pédagogiques car les élèves peuvent avoir une connaissance approximative des objectifs des formations, des métiers préparés et de l'environnement professionnel.

Au cours des quatre à six premières semaines, il s'agit donc d'initier la construction progressive de l'identité professionnelle de l'élève.

Le temps d'accueil prendra en compte les problématiques suivantes :

- > les conditions nouvelles de la rentrée : découverte des lieux de vie et de travail,
- > la connaissance par l'élève du métier préparé, de la filière,
- > l'identification de ses compétences et de ses besoins,
- > le projet personnel de l'élève et sa motivation.

Le projet d'accueil

Porté par l'équipe éducative et pédagogique, il se déclinera donc dans les actions suivantes :

- > faire connaître l'environnement de l'établissement et son fonctionnement (exemples : parcours de découverte de la ville, réflexion sur la mise en oeuvre des droits et devoirs de la communauté éducative...),
- > faire découvrir l'environnement professionnel de façon active et dans un processus d'apprentissage afin d'établir un lien avec les contenus d'enseignement (exemples : table ronde avec des professionnels, visite d'entreprises...),
- > informer sur l'organisation de la formation et sur les modalités d'évaluation,
- > définir un profil de l'élève sur les compétences disciplinaires et transversales au regard du socle commun à partir de diagnostics permettant d'identifier potentialités et besoins,
- > organiser des entretiens individuels autour du vécu de l'élève, de ses motivations, de son projet personnel pour construire avec lui un parcours de formation.

Ces deux dernières actions contribueront à la mise en oeuvre de l'accompagnement personnalisé.

Les activités de projets

De façon générale, l'ensemble de l'enseignement proposé doit s'inscrire dans une pédagogie du projet.

Les activités de projet, pour être efficaces et efficientes, permettront de répondre aux objectifs suivants :

- > conduire les apprentissages attendus dans le cadre des référentiels et des programmes,
- > donner du sens aux disciplines,
- > développer la motivation, l'initiative, la créativité, l'autonomie et la responsabilité,
- > favoriser l'intégration professionnelle et sociale des élèves.



Les étapes

Ces activités prendront différentes formes dans l'année (projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, disciplinaires, culturels...) et s'organiseront autour des étapes suivantes :

- > réflexion anticipée des équipes sur la nature, le nombre de projets, leur positionnement dans le cycle de formation,
- > élaboration du projet prévoyant :
- > les objectifs de réalisation, les objectifs d'apprentissage (connaissances, compétences, capacités, attitudes),
 - la planification, les acteurs,
 - l'évaluation du projet et des acquis des élèves,
 - formalisation de chaque projet dans un document.

Les heures d'activités de projet ne prennent pas la forme d'un cours traditionnel disciplinaire et ne se substituent pas aux heures d'accompagnement personnalisé.

L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé, qui concerne **tous les élèves**, est au cœur du dispositif nouveau.

Sa réussite passe par :

- > une identification des potentialités et des manques de l'élève dans la phase d'accueil puis tout au long du cursus de formation,
- > une organisation matérielle permettant la constitution de groupes de besoins et leur évolution

Les formes

L'accompagnement personnalisé prendra donc différentes formes :

- > la **remédiation** (accompagnement méthodologique, aide au travail personnel, soutien disciplinaire),
- > la **préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle** (modules de consolidation et d'approfondissement),
- > l'**écoute individuelle** (entretien, tutorat).

La mise en œuvre et le suivi

La mise en œuvre et le suivi de l'accompagnement personnalisé seront facilités par :

- > une organisation permettant à tous les professeurs d'intervenir (emploi du temps en barrettes, plages banalisées offrant la possibilité pour deux enseignants de travailler en même temps avec une classe, pour un professeur de travailler avec d'autres élèves que sa classe ou de moduler les heures en fonction des semaines),
- > une planification sur des périodes entrecoupées par des bilans intermédiaires avec une concertation d'équipe afin de réguler les progressions et ajuster la nature de l'aide,
- > un affichage dans l'emploi du temps de l'élève et de l'enseignant,
- > l'existence d'un coordonnateur de l'équipe pédagogique.

La mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.)

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie intégrante de la formation de l'élève. Il s'agit pour les enseignants, dans le cadre des démarches pédagogiques mises en œuvre au lycée, d'intégrer les expériences, de prendre en compte et de structurer les acquis des élèves en entreprise.

Il existe des passages obligés pour l'équipe pédagogique qui doit :

avant la P.F.M.P. :

- > constituer un **vivier d'entreprises** qui permettent d'assurer une formation complémentaire,
- > assurer la **préparation des élèves** dès l'entrée dans le cursus et aux différentes étapes qui précèdent la P.F.M.P. (accompagnement dans la recherche de l'entreprise, aide à l'appropriation du document de liaison...),
- > **préparer avec l'entreprise la période de formation** :
 - lister les activités auxquelles l'élève pourra être associé,
 - formaliser avec l'entreprise les compétences qui seront développées au cours de la période de formation (document de liaison, livret de stage...),
 - informer les tuteurs sur leur rôle dans la formation, l'évaluation et sur le niveau d'autonomie de l'élève accueilli,

pendant la P.F.M.P. :

- > organiser et assurer le suivi des élèves en entreprise : nature et objectifs, nombre de visites, intervenants. Le suivi sera effectué par tout membre de l'équipe pédagogique et fera l'objet d'une évaluation formative,
- > mener les évaluations certificatives conjointement avec le tuteur et l'enseignant de la spécialité,

après la P.F.M.P. :

- > récupérer les vécus des élèves en vue de leur exploitation dans les séquences d'enseignement,
- > évaluer le déroulement de la P.F.M.P. (l'élève et le processus).

Le conseil pédagogique est un outil indispensable pour assurer la réussite de ces dispositifs. Dans le cadre d'une stratégie globale d'établissement, il doit permettre la mise en place de conditions favorables, telles que :

- > des temps de préparation et de concertation réguliers, organisés au cours de l'année précédente, pour que les dispositifs soient opérationnels dès la rentrée scolaire,
- > une réflexion sur les horaires qui permette une organisation adaptée aux objectifs,
- > une cohérence et une bonne articulation de l'ensemble des actions de l'établissement,
- > une évaluation périodique au regard des finalités de la rénovation de la voie professionnelle.